



COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL

(Séance du 1^{er} avril 2025)

N° 2025_04_01_01

L'an deux mille vingt-cinq le premier du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Le Maire, BONGIOVANNI Gérard.

Date de convocation : 25 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Présents : Mesdames, Messieurs : BONGIOVANNI, HUGON, VERBRUGGE, PAOLETTI, BOUARD, MARCHESI, BALLION, JACQUELIN, DASTIS

Absent excusé : Mr DECON, Mme DESMARET à donné procuration à Mr BONGIOVANNI

Secrétaire de séance : Mme BALLION Sandrine

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus de la séance du 24 mars 2025.

Approbation du Compte Financier Unique de l'année 2024

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits affectés

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	236 260.29	160 760.00	397 020.29
	Recettes réalisées (1)	84 495.59	204 949.80	289 445.39
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	228 300.00	440 079.83	668 379.83
	Dépenses réalisées (1)	93 150.54	177 406.03	270 556.57
	Restes à réaliser	134 674.46	0.00	134 674.46
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-8 654.95	27 543.77	18 888.82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-7 960.29	279 319.83	271 359.54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-16 615.24	306 863.60	290 248.36
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-134 674.46	0.00	-134 674.46
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-151 289.70	306 863.60	155 573.90

À l'issue de cette présentation et hors présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation du résultat 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		543.77 €
A Résultat de l'exercice		
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		319.83 €
B Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		863.60 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		615.24 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement		674.46 €
-		
Besoin de financement F	=D+E	289.70 €
AFFECTATION = C	=G+H	863.60 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement		289.70 €
Report en fonctionnement R 002		573.90 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00€

L'affectation des résultats 2024 est voté à l'unanimité.

Présentation et vote de Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget de l'exercice 2025, équilibré en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal, après examen de ce projet de budget et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2025 présenté, qui se chiffre tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 323 410.90€ € pour la section de fonctionnement et à la somme de 257 189.70 € pour la section d'investissement.

Ce budget est voté à l'unanimité par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », avec reprise des résultats de l'exercice 2024 après le vote du CFU 2024.

Vote du taux des taxes 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'assemblée délibérante doit, chaque année, lors du vote du budget primitif, fixer le taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxes foncières sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises) en fonction d'une part, des bases notifiées par les services fiscaux de Montauban et d'autre part, en fonction du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le taux des taxes directes locales pour l'année 2025 :

Taxes locales	Année 2024			Année 2025		
	Bases prévisionnelles 2024	Taux	Produit	Bases prévisionnelles 2025	Taux	Produit
T.H.	34 800	6.32	2199	27 600	6.32%	1 744
T.F.B.	202 000	32.83%	66 317	205 600	32.83%	67 498
T.F.N.B	30 500	3.17%	967	3 100	3.17%	986
CFE	6 900	8.5%	587	5 600	8.5%	476
TOTAL			Déduction 45 590			46 256
Produit attendu			24 480			24 448

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE, de ne pas augmenter les taux pour 2025.

Les taux restent inchangés :

32.83 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
3.17 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
8.5 % pour la cotisation foncière des entreprises.
6.32 pour la taxe d'habitation

Attribution des subventions aux associations

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion de l'assemblée délibérante rapportée dans le compte rendu de séance, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

ACCA : 650 €
A.D.A.P.E.I : 60 €
AFM Téléthon Tarn et Garonne : 50 €
Amicale des élèves Ecole publique mixte de Saint Clair : 500 €
Comité des fêtes : 1300 €
Croix rouge : 150 €
FNACA : 70€
1167 section médaillés militaires : 50 €
ONAC : 50 €
FNAM et AC :80 €
APATG : 200 €
Les amis des chats : 100 €
ONCOPLOLE Toulouse : 200€
APE Montjoi :50€
Loisir Créatif Saint-Clairois : 750 €
ADIL 82 :50€

Montant des subventions :4 310 €
Montant total prévu pour 2025 : 4 500 €
Provisions restantes : 190 €

QUESTIONS / INFOS DIVERSES :

- Révision des tarifs de la salle des fêtes (pas de changement)
- Révision des tarifs cimetièrre et colombarium (pas de changement)

Séance levée à 20h30
A Saint-Clair le 10 avril 2025

Le Maire, Gérard BONGIOVANNI

